

BROCHURE PÉDAGOGIQUE

Les préférences de durabilité, qu'est ce que c'est ?

Cette fiche pédagogique a pour objectif de vous expliquer les notions essentielles que vous devez comprendre concernant la durabilité pour faire les choix de placements qui vous ressemblent

S'intéresser à la durabilité d'un placement financier, c'est porter attention à ses **conséquences environnementales, sociales, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption.**

Ces critères dits « extra-financiers » sont également appelés critères « **ESG** » pour environnemental, social et de gouvernance. Ils peuvent être pris en compte afin de sélectionner les entreprises les plus à même de répondre aux enjeux du développement durable et à vos propres interrogations.



Par exemple : « est-ce que mon argent finance des solutions au changement climatique ? », ou encore « est-ce que mon épargne peut avoir un impact négatif sur l'environnement ? ».

Les préférences en matière de durabilité sont exprimées selon **3 axes** que nous allons détailler dans ce document :

1. Taxonomie

Activités considérées comme durables sur le plan environnemental par la classification européenne

2. Investissements durables

Au sens du Règlement européen sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR en anglais)

3. Principales incidences négatives

Les modalités de prise en compte des « principales incidences négatives » (par exemple : émissions de gaz à effet de serre, déchets dangereux, violation des droits de l'homme, etc.) par votre investissement.



Qu'est ce que la **taxonomie** ?

Le règlement européen «Taxonomie»¹ constitue un élément central de la stratégie réglementaire pour une finance durable. Son objectif est de créer une classification des activités économiques afin d'identifier celles qui peuvent être qualifiées de «durables sur le plan environnemental» ou «vertes».

¹ Règlement (UE) 2020/852 du parlement européen et du conseil du 18 juin 2020

Les 6 objectifs environnementaux de la taxonomie :



L'atténuation du
changement climatique



L'utilisation durable et la
**protection des ressources
aquatiques et marines**



La transition vers une
économie circulaire



La protection et la
restauration de
la **biodiversité des
écosystèmes**



L'adaptation au
changement climatique



La prévention et la
réduction de la pollution

L'activité doit respecter **3 conditions** pour être "alignée" sur la taxonomie et donc être considérée comme une activité durable :

1 - Contribuer substantiellement à au moins un des six objectifs environnementaux.

2 - Ne pas causer de préjudice significatif à aucun des autres objectifs environnementaux.

3 - Respecter des garanties minimales en matière sociale et de gouvernance.

Si une activité remplit ces trois conditions, elle est alors qualifiée comme « alignée » sur la Taxonomie et considérée comme verte.

Cela signifie qu'elle contribue positivement à l'évolution climatique ou qu'elle aide à atténuer le réchauffement climatique.



Que désigne-t-on par **investissements durables** selon le règlement SFDR ?

Le règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) de l'Union Européenne est conçu pour aider les investisseurs à distinguer et comparer plus facilement les nombreuses stratégies d'investissement durable disponibles au sein de l'UE.



Le règlement SFDR renforce les **obligations de transparence** concernant le degré de prise en compte des caractéristiques environnementales ou sociales par les produits financiers, leur investissement dans des activités durables ou leurs objectifs de durabilité.

Selon le règlement SFDR, un investissement est considéré comme durable s'il contribue à un objectif social ou environnemental sans causer de préjudice significatif à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux, tout en veillant à ce que l'entreprise dans laquelle est effectué l'investissement applique des pratiques de bonne gouvernance (structures de gestion saines, relations avec le personnel, respect des obligations fiscales, etc.).



Que sont les **principales incidences négatives** ?

Les Principales Incidences Négatives (PAI) ou «principal adverse impacts» en anglais, sont les impacts négatifs les plus significatifs des investissements, sur l'environnement, sur le plan social et du traitement des employés, en matière de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption.

Prendre en compte les PAI dans les investissements signifie qu'elles doivent être **considérées dans la stratégie d'investissement des placements** et dans le **choix des actifs**. Les PAI jouent ainsi un rôle crucial dans le processus d'investissement.

Liste des **Principales Incidences Négatives** :

- **Biodiversité**

Impact des activités de l'entreprise sur la biodiversité et les écosystèmes.

- **Utilisation de l'eau**

Consommation d'eau douce par une entreprise et ses impacts sur les ressources en eau.

- **Emission de gaz à effet de serre**

Mesure les émissions directes et indirectes de GES d'une entreprise.

- **Emprunte carbone**

Quatifie la totalité des émissions de CO2 émises par une entreprise

- **Consommation d'énergies non renouvelables**

Evalue la dépendance d'une entreprise aux énergies fossiles

- **Déchets**

Volume de déchets produits et la gestion de leur recyclage ou élimination

- **Conditions de travail**

Respect des normes de travail, prévention des accidents et promotion du bien être des employés

- **Diversité et inclusion**

Intégration des minorités et des personnes en situation de handicap au sein de l'entreprise

- **Processus de contrôle des normes internationales**

Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect du Pacte Mondial des Nations Unis ou du principe directeur de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

- **Exposition aux armes**

Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la vente d'armes controversées

